

La peine de mort en France : un débat de deux siècles

C'est un juriste milanais, le marquis de Beccaria, qui, le premier, en 1764, se penche sur la question de la peine dite capitale. « La vie n'est au pouvoir de personne » écrit-il. Il faudra plus de deux siècles pour qu'il soit entendu en France.

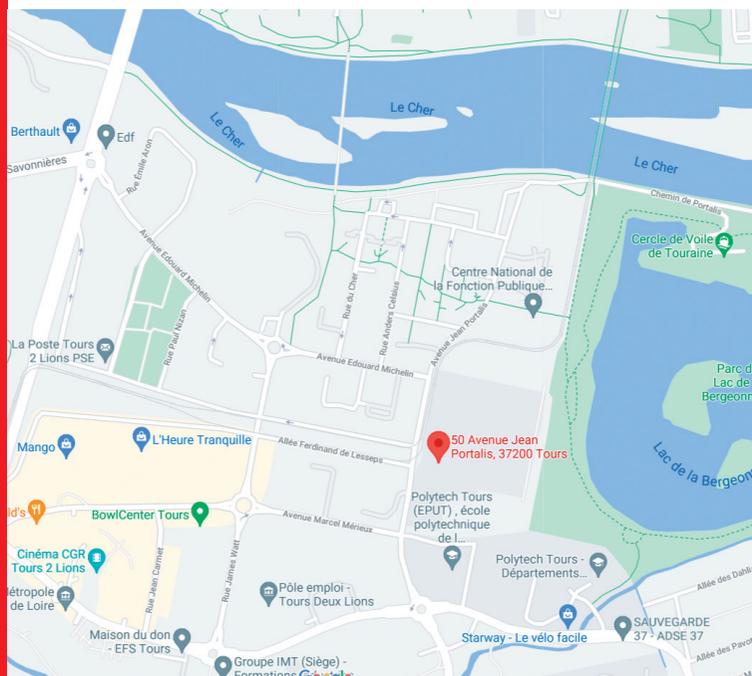
Les intellectuels de l'époque dite « des Lumières » brillent très différemment. Montesquieu, Rousseau puis Prugnon se font l'écho de la nécessité de la peine suprême pour affirmer le respect du contrat social. Voltaire évolue au fil de sa vie d'un bord à l'autre. Brissot de Warville expose en revanche en 1781 son opposition farouche à une peine irréparable face à l'erreur judiciaire qu'il juge fréquente.

Si Louis XVI met un terme à la torture, qu'elle soit préparatoire ou préalable, la Révolution française, dans sa volonté d'égalité de tous devant la justice, décide que « tout condamné à mort aura la tête tranchée », sort jusque-là réservé aux gens bien nés. Pour ce faire dans des conditions plus humaines et avec un minimum de souffrances, elle fait appel à la médecine et à la chirurgie. Deux de leurs brillants représentants : Joseph Ignace Guillotin et Antoine Louis en sont l'un le théoricien, l'autre le praticien. Le premier réussit à séduire la Constituante avec cette formule lapidaire : « Messieurs, avec ma machine je vous fais sauter la tête en un clin d'œil et vous ne souffrez pas ».

Certains grands auteurs du XIX^e siècle s'engagent dans la cause de l'abolition à travers leur œuvre, comme Balzac, Sue ou Stendhal alors que d'autres, comme Lamartine, le font aussi à travers une action politique réelle. Mais un homme y consacre sa vie sans désespérer, le grand Victor Hugo. Ses écrits et ses discours imprègnent peu à peu les mentalités. Son œuvre fait son chemin, mais il n'en verra pas l'aboutissement.

Il s'en faut de peu, au début du XX^e siècle, qu'Armand Fallières et Georges Clémenceau, abolitionnistes convaincus, n'atteignent le but tant désiré. Mais le crime horrible d'Albert Soleillard, quelque temps avant le vote, y fait échec. Quelques décennies plus tard l'engagement conjoint d'Albert Camus et d'Arthur Koestler n'y parviendra pas davantage.

Ce n'est qu'en 1981 qu'un homme acharné finit par arracher aux assemblées, devant une opinion publique largement défavorable, la fin de ce que les adversaires de la peine capitale appellent « un crime légal ». Le 9 octobre 1981 est promulguée la loi abolissant : la peine de mort a vécu. Cet homme, c'est Robert Badinter, qui, après l'avoir vaincue dans les prétoires comme avocat, la terrasse comme Garde des Sceaux.



Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales 50 avenue Jean Portalis 37200 TOURS

En partenariat avec la Faculté de droit,
d'économie et de sciences sociales
et l'Ordre des avocats de Tours.

Avec la collaboration des
Archives départementales d'Indre-et-Loire.

S'inscrire préalablement :

Inscription et règlement par chèque à l'ordre de
l'Agent comptable de l'Université
auprès de Véronique Picard,

Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales
50 avenue Jean Portalis BP 0607 - 37206 - Tours cedex 03
mail : veronique.picard@univ-tours.fr

Inscriptions ouvertes entre le 1er et le 30 septembre

Tarifs : 15 € (gratuit pour étudiants et demandeurs d'emploi)
Pass sanitaire requis

(7 heures de formation reconnues pour les avocats)



Conception graphique Gérard Lebégue / 37000 Tours

1981-2021

L'abolition à 40 ans

Sous le parrainage de **Robert Badinter**
et la présidence d'**Henri Leclerc**

Samedi 9 octobre 2021 - 10h / 18h

**Faculté de droit, d'économie
et de sciences sociales**

(Deux Lions, Tours)

40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort

9h30

Accueil des participants.

10h00

Accueil de **Julien Bourdoiseau**, doyen de la Faculté de droit, d'économie et de sciences sociales, et de **Jean-Yves Leterme**, bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Ouverture des travaux par **Gilles Michaud**, magistrat honoraire, ancien cadre de l'administration pénitentiaire, organisateur.

Intervention de **Jean-Michel Sieklucki**, avocat honoraire, organisateur.

10h15

Allocution vidéo enregistrée de **Robert Badinter**, ancien ministre de la justice, ancien président du Conseil Constitutionnel, ancien sénateur, avocat honoraire.

10h30

Lecture par **Jean-Michel Sieklucki** du poème de **Victor Hugo** : *L'échafaud*.

Intervention d'**Henri Leclerc**, avocat honoraire et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme : « **L'abolition totale et universelle de la peine de mort est un droit de l'Homme** ».

11h30

Lecture par **Gilles Michaud** du texte de **Monique Mabelly**, magistrat, relatant l'exécution d'**Hamida Djandoubi** le 9 septembre 1977.

Intervention de **Jean-Pierre Ricard**, directeur interrégional honoraire des services pénitentiaires, ancien directeur de la maison centrale de Chateauroux-Saint Maur : « **Trois peines capitales, trois destins** ».

12h15 > 14h00 Pause déjeuner

14h00

Lecture par **Gilles Michaud** de la lettre de **Jacques Fesch** à sa mère 1957.

Ouverture de l'après-midi par **Denis Salas**, magistrat et essayiste, président de l'association française pour l'histoire de la justice : « **Faire mémoire de l'abolition** ».

14h45

Hommage à Victor Hugo : Extraits du discours à l'assemblée du 15 septembre 1848 par **Claude Gallou**, acteur

Lecture par **Jean-Michel Sieklucki** d'un extrait de la préface de **Robert Badinter** au « *Dernier jour d'un condamné* » de **Victor Hugo**.

Extraits du « *Dernier jour d'un condamné* » par **Alain Leclerc**, acteur, avec une présentation historique de **Julien Saponi**, historien.

15h15

Lecture par **Jean-Michel Sieklucki** d'un extrait du poème de **Jean Genet** « *Le condamné à mort* ».

Intervention de **Philippe Maurice**, docteur en histoire médiévale, enseignant-chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (CNRS-EHESS) : « **L'attente et le refus de la mort par le condamné** ».

16h00 > Pause

16h15

Lecture par **Gilles Michaud** de la supplique de l'abbé **Jean Popot** auprès du président **Vincent Auriol** en faveur de 33 condamnés à mort.

Intervention de **Michel Sabourault**, magistrat honoraire, ancien procureur général : « **Le droit de grâce, correctif d'une justice imparfaite ?** ».

17h00

Lecture par **Jean-Michel Sieklucki** du témoignage du père **Devoyod**, aumônier de la Santé.

Intervention de **Philippe Charlier**, médecin légiste, archéo-anthropologue, anatomo-pathologiste, directeur de la recherche et de l'enseignement au musée du quai Branly-Jacques Chirac : « **Le médecin et le condamné : une triste opportunité scientifique** ».

17h45

Clôture de la journée par **Gilles Michaud**.

Samedi 9 octobre 2021

P R O G R A M M E